Effets des parcs éoliens en mer et des autres systèmes d'énergie renouvelable sur le secteur de la pêche

2019/2158(INI) - 01/06/2021 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de la pêche a adopté un rapport d'initiative de Peter VAN DALEN (PPE, NL) sur les effets des parcs éoliens en mer et des autres systèmes d'énergie renouvelable sur le secteur de la pêche.

Une vision à long terme

Les éoliennes en mer ont un cycle de vie moyen de 25 à 30 ans. Jusqu'à présent, très peu de turbines ont été mises hors service et le recyclage est encore très complexe, 85 à 90 % d'une éolienne démantelée pouvant être recyclée. Les députés soulignent qu'une vision à long terme basée sur une économie circulaire et une approche du cycle de vie est nécessaire afin d'évaluer les impacts sur d'autres activités, comme la pêche, et sur les communautés et écosystèmes locaux, à la fin du projet.

Le rapport a souligné la nécessité d'éviter l'impact négatif potentiel à long terme des éoliennes offshore sur certains écosystèmes, les stocks de poissons et la biodiversité, et par conséquent sur la pêche dans son ensemble. Il a préconisé d'adopter une approche fondée sur le cycle de vie pour leur développement, de la construction à l'exploitation et au démantèlement, d'où l'importance d'études rigoureuses et détaillées pour évaluer les impacts des éoliennes en mer existantes.

Les députés préviennent que les énergies renouvelables en mer ne seront durables que si elles n'ont pas d'impact négatif sur l'environnement et sur la cohésion économique, sociale et territoriale, notamment dans les régions dépendant de la pêche.

Tout en soulignant que les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique sont parmi les principaux moteurs pour atteindre une économie à zéro émission, les députés ont souligné que pour atteindre l'objectif de 2030 en matière d'énergies renouvelables, la capacité des infrastructures d'électricité renouvelable en mer et la production doivent être augmentées en conséquence.

Le rapport a également mis en évidence le potentiel important de l'hydrogène renouvelable, notamment de l'énergie éolienne et solaire, pour atteindre l'objectif de neutralité climatique de l'Union.

Aménagement de l'espace

Le Parlement invite les États membres, conformément aux dispositions relatives à la planification de l'espace maritime, à désigner des zones de pêche historiques et traditionnelles spécifiques des pêcheurs locaux comme des zones qui doivent rester exemptes d'énergies renouvelables en mer. La Commission et les États membres sont invités à améliorer la coopération transfrontalière en matière de planification de l'espace maritime, notamment avec le Royaume-Uni, le plus grand producteur d'éoliennes en mer en Europe, afin de trouver des solutions aux problèmes communs, d'intégrer les connexions électriques et de tirer des enseignements des meilleures pratiques.

Dispositifs éoliens flottants

Les députés ont reconnu le potentiel des éoliennes flottantes en mer, qui offrent des possibilités d'installation en eaux profondes, ce qui leur permet d'être plus éloignées de la côte, d'avoir une plus faible incidence visuelle et de limiter le risque de chevauchement géographique avec les zones de pêches.

Déclassement des éoliennes en mer

Les députés se sont inquiétés du manque de recherche sur le démantèlement des éoliennes offshore et sur les effets du démantèlement sur l'environnement. Ils ont souligné que le démantèlement des éoliennes en mer ne doit pas avoir d'impact durable sur l'environnement ni présenter de risques pour la sécurité des navires de pêche en raison de la présence d'une éventuelle infrastructure sous-marine. Les députés ont également estimé que les parcs éoliens en mer ne devraient être construits que si une approche intégrée des processus de cycle de vie des parcs éoliens en mer est adoptée. Ils ont demandé instamment la création d'une norme internationale définissant la manière de mettre les turbines hors service.

En outre, les États membres sont invités à

- tenir compte de la nécessité de veiller à ce que les effets négatifs des éoliennes en mer sur la pêche soient évités et qu'elles soient donc placées loin des zones de pêche;

- tenir compte de l'impact des énergies renouvelables en mer sur l'écosystème marin et les pêcheries lors de la détermination de leur bouquet énergétique;

- continuer à travailler sur le développement et l'utilisation d'autres formes d'énergie renouvelable.

La Commission est invitée à :

- évaluer les initiatives qui stimulent les économies locales et les activités économiques en mer et à trouver des synergies entre les secteurs qui peuvent servir de base à une relance économique porteuse d'avenir;

- mener des recherches complémentaires à l'étude des impacts environnementaux afin d'évaluer les éventuels impacts économiques et sociaux sur la pêche des investissements dans les énergies renouvelables en mer et d'identifier les moyens appropriés pour surmonter ces impacts négatifs.